

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné que:

Le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 20 mars 2025, par sa résolution n° 25-03-042, le règlement d'emprunt n° 347-25 autorisant un emprunt de 323 000 \$ visant à financer l'achat d'équipements de véhicules pour le service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Avis public donné le 27 mars 2025 conformément au règlement n° 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Benoît Gauthier